

POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME DU GROUPE L'OCCITANE

Mise à jour 2024

Groupe
L'OCCITANE



Politique des Droits de l'homme du Groupe L'OCCITANE

Mise à jour 2024

Introduction

Le Groupe L'OCCITANE s'engage à respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme dans tous les aspects de ses activités, y compris celles établies par des cadres internationaux clés tels que :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT),
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- les dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU).

Notre politique assure la conformité avec les législations nationales tout en intégrant pleinement notre engagement volontaire en tant que signataires du PMNU.

En tant qu'entreprise soucieuse de ses responsabilités opérant dans l'industrie cosmétique, nous reconnaissons notre devoir de respecter les droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités et nous encourageons et soutenons nos partenaires commerciaux pour qu'ils en fassent de même.

Reconnaissant la valeur intrinsèque des droits de l'homme pour une conduite éthique et une entreprise durable, nous nous efforçons de promouvoir un environnement de travail positif, de renforcer la confiance des parties prenantes et de réduire les risques opérationnels. Cette politique s'applique à l'ensemble de notre chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, ainsi qu'à nos propres opérations. À travers cette politique, nous affirmons notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques, la responsabilité sociale et, ce faisant, nous contribuons à la réalisation des droits de l'homme pour tous.

Notre vision et notre approche

Notre mission guide toutes les actions du Groupe – grâce à l'autonomisation, nous influençons positivement les personnes et régénérons la nature.

Pour réaliser cette mission, notre Code de Conduite professionnelle définit les valeurs, les actions et les comportements attendus de tous ceux qui sont employés par, représentent ou collaborent avec le Groupe L'OCCITANE. Le Code fixe les exigences minimales relatives aux principes fondamentaux des droits de l'homme,

notamment l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et sain, et la protection de la vie privée des travailleurs.

En tant qu'entreprise certifiée B Corp™, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans nos opérations directes ainsi qu'à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nos engagements vont au-delà de la simple conformité aux principes énoncés dans les normes internationales, visant à contribuer à un monde plus durable, équitable et inclusif.

Le Groupe et ses Marques soutiennent également des projets philanthropiques internationaux axés sur la protection de l'environnement, l'éducation, la santé, l'estime de soi et l'autonomisation des femmes et des communautés.

Droits de l'homme dans notre chaîne de valeur

Nous reconnaissons l'universalité des droits de l'homme tout au long de notre chaîne de valeur. Grâce à notre participation à l'Accélérateur Entreprises & Droits Humains du Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et après avoir réalisé une évaluation de matérialité, nous avons pu repérer les enjeux clés en matière de droits de l'homme pour les parties prenantes identifiées tout au long de la chaîne de valeur. Cela ne signifie pas que ces enjeux sont exclusifs à ces catégories, mais souligne plutôt leur importance particulière dans ces domaines tout en affirmant que toutes les parties prenantes doivent respecter l'ensemble des droits de l'homme.

NOS COLLABORATEURS

Égalité de traitement et d'opportunités : Le Groupe L'OCCITANE est un employeur soucieux de l'égalité des chances et s'engage à créer un lieu de travail et une culture d'entreprise plus diversifiés et plus inclusifs, où chacun se sent respecté et valorisé. L'égalité des chances signifie que toutes les décisions en matière d'emploi, y compris l'embauche, la promotion, la rémunération, les avantages sociaux, la formation et le licenciement, sont fondées sur le mérite, les qualifications et les besoins de l'entreprise, sans aucune forme de discrimination. Nous nous engageons à favoriser un lieu de travail exempt de toute forme de discrimination. Conformément à la Convention 111 de l'OIT, tous les collaborateurs du Groupe L'OCCITANE sont traités avec équité, dignité et respect, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale. Nous étendons cet engagement à l'orientation sexuelle, au sexe et à toute autre caractéristique, afin de garantir un environnement véritablement inclusif.

Éliminer la violence et le harcèlement au travail : Nous nous engageons à fournir un environnement de travail exempt d'actes ou de menaces de violence et de harcèlement. Le Groupe L'OCCITANE ne tolère aucune forme de violence ou de harcèlement, qu'il s'agisse de menaces ou d'actes réels, à l'encontre du personnel, des clients, des visiteurs ou de toute autre personne. Chaque collaborateur, et toute personne avec laquelle nous sommes en contact dans le cadre de notre travail, mérite d'être traité avec courtoisie et respect.

Un environnement de travail sûr et sain : Le Groupe L'OCCITANE s'engage à garantir un environnement de travail sûr et sain à tous ses collaborateurs. Nous respectons les réglementations locales et internationales en matière de santé et de sécurité, en procédant à des évaluations régulières des risques et en mettant en œuvre des mesures de sécurité complètes. Nos initiatives comprennent une formation approfondie en matière de santé et de sécurité, le maintien d'une conception ergonomique du lieu de travail et la promotion de la santé mentale et du bien-être.

Revenu et salaires décents : Nous aspirons à garantir que tous les collaborateurs du Groupe L'OCCITANE reçoivent une rémunération équitable et des avantages sociaux au niveau ou au-dessus du seuil de salaire décent pour une famille d'ici l'exercice 2026. Notre objectif est d'obtenir la certification en tant que fournisseur de rémunération et d'avantages équitables, telle que définie par le réseau Fair Wage : « Un salaire qui assure un niveau de vie minimum acceptable ». L'obtention de cette certification soulignera notre engagement en matière de responsabilité sociale et nos efforts pour soutenir le bien-être et la sécurité financière de notre personnel.

Liberté d'association : Nous reconnaissons et respectons les droits de nos collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective. Le Groupe L'OCCITANE soutient le droit de ses collaborateurs à former ou à adhérer à des syndicats et à participer à des négociations collectives, sans crainte de représailles ou de discrimination.

NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Travail des enfants : Nous sommes pleinement engagés à prévenir toute forme de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous déployons tous nos efforts pour garantir qu'aucun cas de travail des enfants ne survienne, et nous prenons des mesures immédiates pour rectifier toute situation identifiée, en nous efforçant d'améliorer la situation des personnes concernées. Nous surveillons rigoureusement nos fournisseurs pour maintenir cet engagement et faire respecter strictement les lois internationales sur le travail des enfants.

Travail forcé : Le Groupe L'OCCITANE s'oppose fermement à toutes les formes de travail forcé. Nous œuvrons avec diligence pour garantir que tous les travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement sont employés librement et volontairement, sans coercition, menace ou exploitation. Cet engagement s'étend à toutes les personnes, y compris les migrants, qui sont souvent vulnérables à l'exploitation en raison de leur statut marginalisé. Nous croyons que chaque travailleur mérite d'être traité avec dignité et respect, et nous restons résolus à faire respecter ces principes dans l'ensemble de nos opérations.

Non-discrimination : Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent des lieux de travail exempts de toute discrimination. Tous les travailleurs doivent être traités avec équité, dignité et respect, indépendamment de leur race, sexe, origine ethnique, religion, orientation sexuelle ou toute autre caractéristique.

Revenu et salaires décents : Nous nous engageons à garantir que les travailleurs tout au long de notre chaîne d'approvisionnement reçoivent un revenu décent. Pour respecter ce principe, nous nous engageons à payer les prix et les coûts nécessaires afin de permettre à nos fournisseurs de rémunérer équitablement leurs travailleurs. Cet engagement dépasse le cadre de nos opérations directes, reflétant notre responsabilité de soutenir le bien-être de toutes les personnes impliquées dans notre chaîne de valeur.

Conditions de travail sûres : Nous croyons que chaque travailleur mérite de travailler dans un environnement exempt de dangers et de risques. Pour y parvenir, nous nous engageons à collaborer étroitement avec nos fournisseurs afin de faire respecter des normes et des protocoles de sécurité stricts. Cela inclut des audits réguliers, le respect des réglementations internationales en matière de sécurité et des initiatives d'amélioration continue.

NOS CLIENTS

Droit à la santé : Respecter les droits de l'homme de nos consommateurs est une partie essentielle de nos efforts, notamment en ce qui concerne la sécurité de nos produits et l'impact potentiel sur le droit à la santé de nos consommateurs. Nous nous engageons à garantir que nos produits sont sûrs pour l'usage auquel ils sont destinés.

Droit à l'information : En tant qu'entreprise dédiée aux droits des consommateurs, nous reconnaissons l'importance du droit à l'information. Fournir des informations transparentes et précises sur nos produits, telles que les ingrédients, l'origine et les risques potentiels, permet aux consommateurs de faire des choix éclairés. En favorisant un marché informé, nous soutenons l'autonomie des consommateurs et encourageons une prise de décision responsable.

Confidentialité et protection des données : Les consommateurs nous confient leurs informations personnelles, et nous nous engageons à respecter leur vie privée ainsi que la sécurité de leurs données. Des procédures strictes sont mises en place à chaque étape du traitement des données personnelles, depuis la collecte

initiale jusqu'à leur utilisation, conservation et partage. Ces actions sont limitées à ce qui est véritablement nécessaire et proportionné à un objectif légitime.

Droit à une publicité équitable et responsable : En tant que fabricant et détaillant de produits de beauté et de bien-être, nous travaillons activement à éliminer les stéréotypes raciaux, de genre et socio-économiques dans le marketing et la publicité de nos produits. Nous remettons en question les normes sociétales en étant plus inclusifs dans notre communication, en tenant compte du genre, de la race, de la classe sociale et de la sexualité.

NOS COMMUNAUTÉS

Conditions de vie décentes : En tant qu'entreprise cosmétique dont les activités impactent les communautés, nous reconnaissons notre responsabilité de garantir la durabilité environnementale et de promouvoir des conditions de vie décentes tout au long de notre chaîne de valeur. Nous nous engageons à collaborer avec des parties prenantes partageant notre dévouement à minimiser l'impact environnemental, y compris la pollution de l'air et de l'eau. Grâce à des pratiques durables telles que la conservation des ressources, la prévention de la pollution et la protection des écosystèmes, nous visons à préserver la santé et le bien-être des communautés ainsi que de l'environnement naturel duquel elles dépendent.

Mise en œuvre et diligence raisonnable

Mise en œuvre :

Conformément à notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme, le Groupe L'OCCITANE a établi des procédures solides pour la mise en œuvre de cette politique dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne de valeur. Cette politique est accessible publiquement sur le site web corporatif du Groupe L'OCCITANE pour les parties prenantes externes, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Elle est également disponible via les canaux de communication internes de l'entreprise. De plus, chaque responsable est chargé de s'assurer que les collaborateurs sont informés de cette politique, qu'ils la comprennent et qu'ils s'y conforment.

Diligence raisonnable — accès aux griefs :

Nous reconnaissons l'importance de mener une diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte des impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme associés à nos activités. À cet effet, nous avons intégré les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos processus de prise de décision, depuis la planification stratégique jusqu'aux opérations quotidiennes. Nos efforts de diligence raisonnable englobent des évaluations de risques exhaustives, l'engagement des parties prenantes, des évaluations de fournisseurs, ainsi que des mécanismes de suivi et de révision continus. Par ces mesures, nous nous efforçons de respecter les principes énoncés dans les normes internationales relatives aux droits de l'homme et de garantir que nos activités commerciales contribuent positivement au bien-être des individus et des communautés touchés par nos opérations. Notre processus de gestion des griefs constitue une composante essentielle de notre engagement en faveur des droits de l'homme. Lorsque le Groupe L'OCCITANE identifie des impacts sur les droits de l'homme directement liés à ses relations commerciales, il exerce son influence pour promouvoir le respect des droits de l'homme auprès de ses fournisseurs et partenaires commerciaux. Cela peut impliquer la mise en œuvre de plans d'actions correctives ou, si nécessaire, la résiliation de la relation commerciale.

Diligence raisonnable — accès à des réparations :

Conformément à notre politique de « Speak Up » et à notre engagement envers la transparence et la responsabilité, nous avons mis en place un mécanisme de signalement des abus, déployé à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur. Ce canal, accessible publiquement sur notre site web d'entreprise, est destiné à recueillir les notifications concernant des violations potentielles ou réelles de nos engagements politiques, en particulier

en ce qui concerne les questions de droits de l'homme. Le Groupe L'OCCITANE veille à ce que les collaborateurs ainsi que les parties externes, telles que les partenaires commerciaux et les fournisseurs, aient accès à un processus anonyme, confidentiel et sécurisé pour signaler des griefs via un système de dénonciation géré par un tiers indépendant. Ce système est accessible à toutes les personnes impliquées dans la chaîne de valeur de l'entreprise. L'entreprise s'engage à mener des investigations approfondies sur ces questions et à apporter des réponses et des réparations appropriées.

Gouvernance :

La politique en matière de droits de l'homme du Groupe L'OCCITANE a été supervisée et approuvée par notre Président et par notre Directeur général. Pour assurer la mise en œuvre efficace de notre Politique en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de nos opérations et auprès de nos partenaires, nous avons créé un groupe de travail dédié aux Affaires et Droits de l'homme. Ce groupe de travail est chargé de surveiller les priorités et de suivre les progrès de nos initiatives en matière de droits de l'homme.

Reinold Geiger
Chairman
L'OCCITANE Group

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Version	Auteur	Notes de suivi
Octobre 2024	1.0	Département Achats responsables	Première version